



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère ouvre et organise, au titre de l'année 2025, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'inter région Grand-Ouest :

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE Filière technique - Catégorie B

Conditions d'accès :

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires territoriaux justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats devront être en activité à la date de clôture des inscriptions (soit le 21 novembre 2024) et remplir les conditions d'ancienneté susvisées au plus tard le 31 décembre 2026.

Toutefois, le décret n°2023-927 du 7 octobre 2023 permet de maintenir les conditions de promotion au titre des avancements qui prévalaient avant l'entrée en vigueur du décret n° 2022-1200 du 31 août 2022.

Aussi, les conditions précédentes étaient ouvertes aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Ces dispositions dérogatoires s'appliquent au technicien territorial principal de 2^{ème} classe titulaire au 1^{er} septembre 2022.

Nature des épreuves :

Épreuve écrite le 10 avril 2025 Au Parc des Expositions de Penfeld à Guilers (29) et au Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29)	Épreuve orale à partir de mai 2025 à Quimper (29)
L'épreuve consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. ⇒ durée : 3 heures ; coefficient 1.	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle. Il se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. ⇒ durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2.

Liste des spécialités ouvertes : Bâtiments, génie civil ; Réseaux, voirie et infrastructures ; Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ; Aménagement urbain et développement durable ; Services et interventions techniques ; Déplacements, transports ; Espaces verts et naturels ; Ingénierie, informatique et systèmes d'information ; Artisanat et métiers d'art et Métiers du spectacle.

Le programme des spécialités peut être consulté sur le site du CDG29 : www.cdg29.bzh

Période et modalités d'inscription :

→ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION** : du 8 octobre au 13 novembre 2024 inclus auprès du CDG29 :

- **par préinscription, jusqu'à 23h59 (heure métropolitaine) dernier délai, sur les sites Internet :**

- **www.concours-territorial.fr**, le portail national des concours et examens professionnels,
- ou sur celui du CDG29, **www.cdg29.bzh**.

Une borne d'accès internet est disponible au CDG29 pour effectuer la préinscription jusqu'au 13 novembre 2024, 17h00, dernier délai.

Pour l'expédition de dossiers d'inscription, ou en cas de difficultés de connexion, contactez le service concours du CDG29 au 02.98.64.11.30.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le CDG29 ou téléchargé sur les sites internet dédiés. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription (ancienne session ou d'un autre CDG) ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

→ **DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION** : jusqu'au 21 novembre 2024 inclus auprès du CDG29 :

- **par voie dématérialisée**, uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat,
- **par voie postale** (le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi),
- **à l'accueil** du Centre de Gestion du Finistère, jusqu'à 17 H 00, dernier délai.

La préinscription effectuée par un candidat ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura « clôturé » en ligne son inscription depuis son espace sécurisé ou que son dossier papier ait été réceptionné, dans les délais, par le CDG29.

Il est impératif de lire attentivement la brochure de l'examen professionnel consultable sur la plateforme d'inscription, avant toute préinscription.

Centre de Gestion du Finistère - Service Concours
7, boulevard du Finistère - 29000 QUIMPER - ☎ 02 98 64 11 30
Mail : concours@cdg29.bzh - Site internet : www.cdg29.bzh